

2. Louis XIV et Versailles



Je retiens :

Louis XIV n'a que 5 ans lorsqu'il devient roi. Sa mère, Anne d'Autriche, assure la régence aidée par le cardinal Mazarin, son premier ministre.

Une fois au pouvoir, Louis XIV qui a gardé un souvenir traumatisant de la Fronde, décide de gouverner seul. Il instaure la monarchie absolue* et se fait appeler le « Roi-Soleil ».

En 1661, il fait aménager un pavillon de chasse qui devient le château de Versailles. Tous les nobles de la cour y vivent en se pliant aux règles strictes imposées par le roi dans l'espoir d'obtenir des privilèges* : c'est l'étiquette*.

Louis XIV aime beaucoup les arts. Il invite à sa cour de grands peintres, des auteurs de pièces de théâtre (Corneille, Racine et Molière) et des poètes (J. de La Fontaine).

monarchie absolue* : gouvernement du roi qui a tous les pouvoirs.

privilège* : avantage donné à une ou plusieurs personnes.

étiquette* : ensemble de règles à respecter à la cour du roi.